Envoyé en préfecture le 22/06/2026
Reçu en préfecture le 22/06/2026
Publié le
ID : 035-243500733-20260618-2026_06_DEL_108-DE

Bretagne Romantique
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE
# SEANCE DU 18 JUIN 2026

## DELIBERATION

Nombre de conseillers :

| | |
|---|---|
| En exercice | 50 |
| Présents | 40 |
| Votants | 46 |

Le président certifie que la délibération a été affichée au siège de la Communauté de communes le 21/06/2026

L'an 2026, le 18 juin à 18 H 30 le conseil communautaire de la Communauté de communes Bretagne romantique s'est réuni dans l'hémicycle communautaire à la Chapelle aux Filtzméens, sur convocation régulière adressée à ses membres le vendredi 12 juin 2026, la séance est présidée par David BUISSET.

Présents : Marie-Thérèse ANDRE, Christophe BAOT, Jean-Pierre BATTAIS, Lydie BERNARD, Olivier BERNARD, François BORDIN, Christelle BROSSELLIER, David BUISSET, Marie-Thérèse CAKAIN, Mireille CAZIN, Isabelle CLEMENT-VITORIA, Loïc COMMEUREUC, Vincent DAUNAY, Odile DELAHAIS, Jean-Pascal DESBOIS, George DUMAS, Anthony FEVRIER, Corentin GAILLARD, Marie-Madeleine GAMBLIN, Catherine GUÉRIN, Rodolphe HAREAU, Olivier IBARRA, Josiane JACOB, Luc JEANNEAU, Pierre JÉHANNIN, Eric JOUBERT, Joël LE BESCO, Loïc LEBRET, Jean-Luc LEGRAND, Marie-Noëlle LEGROS, Jérémy LOISEL, Erick MASSON, Vincent MELCION, Serge MILLET, Benoît MODESTE, Johan MORIN, Annabelle QUENTEL, Evelyne SIMON-GLORY, Benoît SOHIER, Christian TOCZE.

Pouvoir(s) : Sandrine GUERCHE pouvoir à Anthony FEVRIER, Jean-Yves JULLIEN pouvoir à François BORDIN, Frédérique LE FUR BASLE pouvoir à Loïc LEBRET, Sarah LEGAULT-DENISOT pouvoir à George DUMAS, Isabelle MOREL pouvoir à Odile DELAHAIS, Benoit VIART pouvoir à Johan MORIN.

Absent(s) excusé(s) : Sandrine GUERCHE, Jean-Yves JULLIEN, Frédérique LE FUR BASLE, Sarah LEGAULT-DENISOT, Isabelle MOREL, Benoit VIART.

Absent(s) : Hervé BOURGOUIN, Sébastien DELABROISE, Sébastien LAVOLLÉE, Hervé ROUAULT.

Secrétaire de séance : Olivier IBARRA

**N° 2026-06-DELA-108 : ZAE de la Gare à Combourg - Cession foncière à la SCI SOLUTION FONCIER**

Envoyé en préfecture le 22/06/2026
Reçu en préfecture le 22/06/2026
Publié le
ID : 035-243500733-20260618-2026_06_DEL_108-DE

## 1. Cadre réglementaire :

- Vu les statuts communautaires et notamment la compétence « développement économique » ;
- Vu l'article L3211-14 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;
- Vu l'article L5211-37 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le courriel en date du 5 mars 2026 de Monsieur Jacky BOUHOUR, représentant la SCI SOLUTION FONCIER, confirmant son intention d'acquérir une emprise supplémentaire au sein de la zone d'activités de la Gare, à Combourg (35270) ;
- Vu l'avis du Domaine n°2026-35085-17413 en date du 18 mars 2026 ;
- Vu la délibération n°2026-06-DELA- 107 du 18 juin 2026 relative à la désaffectation et au déclassement d'emprises rue Jules Corvaisiers ;

## 2. Contexte :

En 2024, la Communauté de communes Bretagne Romantique a exercé son droit de préemption urbain à l'occasion d'une vente dans la ZAE de la Gare, et a proposé à la SCI SOLUTION FONCIER, acquéreur évincé, une possibilité d'échange foncier pour lui permettre de réaliser son projet en dépit de la préemption.

Cette préemption et l'échange foncier ont nécessité l'établissement de plusieurs documents d'arpentage, et la Communauté de communes en a profité pour procéder à une mise à jour cadastrale, le parcellaire actuel n'étant pas pertinent.

La mise à jour a abouti à la création de plusieurs parcelles, déjà intégrées à des propriétés riveraines. Les propriétaires riverains en question ayant assuré de longue date l'entretien de ces espaces, la Communauté de communes a prévu de céder ces emprises aux propriétaires en faisant la demande.

## 3. Description du projet :

Il est proposé de céder à M. Jacky BOUHOUR, représentant de la SCI SOLUTION FONCIER, une emprise jouxtant la rue Jules Corvaisier au sein de la zone de la Gare, aux conditions suivantes :

- Parcelle : AI n°521
- Surface : 139 m² selon document d'arpentage n°2050S
- Prix : 9,00 €HT/m² soit 1 251,00 € HT
- Frais : La Communauté de communes prendra à sa charge les frais notariés dans le cadre de cette cession.
- Conditions : Règlement de vente validé par la délibération 2020-12-DELA-127 lors du Conseil Communautaire du 17 décembre 2020
- Représentation : Etude DU MAIL à Combourg

**Avis du bureau communautaire en séance du 4 juin 2026** : FAVORABLE

**Pièce jointe : 05_ANNEXE_Cession SCI SOLUTION FONCIER**

**Le Conseil communautaire, après délibération, et à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de :**

- **AUTORISER** la cession à la société SOLUTION FONCIER, ou toute autre personne physique ou morale pouvant s'y substituer, de la parcelle cadastrée AI n°521 d'une superficie de 139 m² ;

- **APPROUVER** le prix de vente de 9,00 € HT / m² ;

Envoyé en préfecture le 22/06/2026
Reçu en préfecture le 22/06/2026
Publié le
ID : 035-243500733-20260618-2026_06_DEL_108-DE

- **PRÉCISER** que les frais de notaire seront à la charge de la Communauté de communes ;

- **DESIGNER** l'étude notariale du Mail à COMBOURG (35270) pour représenter le vendeur et la Communauté de communes dans cette affaire ;

- **AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'acte authentique et tous les autres documents se rapportant à cette acquisition.

Le secrétaire de séance
Olivier IBARRA
Acte signé

Le Président
David BUISSET
Acte signé